



Le Service Public de vos déchets

SYDEM DOMES ET COMBRAILLES

Département du Puy de Dôme – Arrondissement de Riom

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX LE VINGT MAI le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pontaumur sous la Présidence de Mr MULLER Lionel.

Nombre de membres en exercice : 66

Date de convocation : 7 mai 2026

Présents : ARNAUD Audrey, BALLOT Sandrine, BARBARIN-BADIERE Dominique, BARRIER Martine, BATTUT Laurent, BEAUDONNAT Laurent, CACCIA FERNANDEZ Nelly, CASAS Anne-Céline, CERESA Catherine, CHAMBON Aline, CHAZOL Anne-Laure, CLUZEL François, DEMENEIX Elisabeth, DESMOT Christine, DUFAL David, FAIVRE Sandra, FEUILLADE Christophe, FONLUPT Bernard, FOURNIER Jérôme, GARCIA Josias, GAULON Pascal, GIRARD Grégory, GIRAUDON Gilles, GIRONDON Jean-Claude, GIRONDON Joseph, GUILLOT Patrice, IZARD Bruno, IZQUIERDO Laurent, LAPORTE Bernard, LASSALAS Mathieu, LECLERC Jérôme, LOUIS Alain, MAGNOL Pierre-Jean, MANUBY Didier, MAZUEL Didier, MICHON Noël, MICHOUX Gilles, MIOCHE Frédéric, MONNET Valérie, MOREL Michel, MORVAN Julien, MOUSSELOIN Pierre, MOUTON Pascal, MOUTY Adeline, MULLER Lionel, NAVEL Valentin, PICHARD Pierre, PLAISANT Michel, PONCE Stéphane, ROBERT Julie, ROSSIGNOL Florence, ROUGHEOL Cédric, ROUGHEOL Jean-Claude, SERVIERE Gilles, TREFOND Marine, VANCEUNEBROCK Laurence, VIGIGNOL Marianne, VOYER Denis,

Représentés avec pouvoirs : BARRET Laurent, CHABORY Jean-Claude, DEVEDEUX Juliette, GARDON Romuald, JUVIN Olivier, MARCHEIX Jean-Michel, MIJOIN Corentin, TOURNEUR Chantal,

Absents :

Nombre de membres en exercice :	66
Nombre de membres présents :	58
Nombre de votants :	66

Secrétaire de séance : Adeline MOUTY

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, président sortant, qui après l'appel nominal, a déclaré les 66 membres cités ci-dessous (présents ou absents) installés dans leurs fonctions.

ARNAUD Audrey, BALLOT Sandrine, BARBARIN Dominique, BARRET Laurent, BARRIER Martine, BATTUT Laurent, BEAUDONNAT Laurent, CACCIA FERNANDEZ Nelly, CASAS Anne-Céline, CERESA Catherine, CHABORY Jean-Claude, CHAMBON Aline, CHAZOT Anne-Laure, CLUZEL François, DEMENEIX Elisabeth, DESMOT Christine, DEVEDEUX Juliette, DUFAL David, FAIVRE Sandra, FEUILLADE Christophe, FONLUPT Bernard, FOURNIER Jérôme, GARCIA Josis, GARDON Romuald, GAULON Pascal, GIRARD Grégory, GIRAUDON Gilles, GIRONDON Jean-Claude, GIRONDON Joseph, GUILLOT Patrice, IZARD Bruno, IZQUIRDO Laurent, JUVIN Olivier, LAPORTE Bernard, LASSALAS Mathieu, LECLERC Jérôme, LOUIS Alain, MAGNOL Jean-Pierre, MANUBY Didier, MARCHEIX Jean-Michel, MAZUEL Didier, MICHON Noël, MICHOUX Gilles, MIJOIN Corentin, MIOCHE Frédéric, MONNET Valérie, MOREL Michel, MORVAN Julien, MOUSSELMON Pierre, MOUTON Pascal, MOUTY Adeline, MULLER Lionel, NAVEL Valentin, PICHARD Pierre, PLAISANT Michel, PONCE Stéphane, ROBERT Julie, ROSSIGNOL Florence, ROUGHOL Cédric, ROUGHOL Jean-Claude, SERVIERE Gilles, TOURNEUR Chantal, TREFOND Marine, VANCEUNEBROCK Laurence, VIGIGNOL Marianne et VOYER Denis.

Monsieur Bernard LAPORTE, doyen d'âge pami les délégués, prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du conseil et dénombre 58 présents, 8 pouvoirs et constate que la condition de quorum est remplie.

La plus jeune des délégués de l'Assemblée, Madame Adeline MOUTY a été désignée en qualité de secrétaire de séance du Comité Syndical.

Deux assesseurs sont également désignés : Monsieur Didier MAZUEL et Madame Anne-Laure CHAZOT.

Monsieur Bernard LAPORTE invite le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président. Il explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les Conseils Municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

I. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Après l'appel des candidatures, Monsieur Lionel MULLER et Monsieur Laurent BATTUT se déclarent candidat à la présidence du SYDEM Dômes et Combrailles et font, chacun, une déclaration.

Il est procédé au déroulement du vote. Chaque délégué, à l'appel de son nom, met son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

- a) Nombres de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 66
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2
- d) Nombre de suffrages blancs : 2
- e) Nombre de suffrages exprimés : 64
- f) Majorité absolue : 33

Indiquer les noms et prénoms des candidats		
	Nombre de suffrages obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
M Laurent BATTUT	29	Vingt-neuf
M Lionel MULLER	35	Trente-cinq

Monsieur Lionel MULLER, ayant obtenu la majorité absolue et ayant déclaré accepter la fonction, a été proclamé élu Président et a été immédiatement installé.

2. FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Vu l'article L 521 I-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Comité Syndical est appelé à fixer le nombre de Vice-Présidents.

Monsieur le Président rappelle que le nombre de Vice-Président ne peut excéder 20 % de l'effectif du Comité Syndical soit au maximum 14 Vice-Présidents. Il ajoute que le Comité Syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L521 I-10 du CGCT, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif soit 20 Vice-Présidents.

Monsieur le Président indique que le bureau sortant se composait de quatre Vice-Présidents. Il propose de fixer le nombre de Vice-présidents à quatre.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

DE FIXER à quatre le nombre de Vice-Présidents du SYDEM.

3. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président rappelle que les Vice-Présidents sont élus au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} et 2^{ème} tour. Si après 2 tours de scrutin, aucun n'est élu, un 3^{ème} tour est organisé à la majorité relative (art. 521 I-10 du CGCT).

1^{er} Vice-président

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Mathieu LASSALAS. Aucune autre candidature ne s'étant déclarée, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

- a) Nombres de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 66
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
- d) Nombre de suffrages blancs : 19
- e) Nombre de suffrages exprimés : 44
- f) Majorité absolue : 23

Indiquer les noms et prénoms des candidats		
	Nombre de suffrages obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres

M Mathieu LASSALAS	44	Quarante-quatre
--------------------	----	-----------------

Monsieur Mathieu LASSALAS, ayant obtenu la majorité absolue et ayant déclaré accepter la fonction, a été proclamé élu 1^{er} Vice-Président et a été immédiatement installé.

2^{ème} Vice-président

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Laurence VANCEUNEBROCK. Aucune autre candidature ne s'étant déclarée, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

- a) Nombres de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 66
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
- d) Nombre de suffrages blancs : 20
- e) Nombre de suffrages exprimés : 43
- f) Majorité absolue : 22

Indiquer les noms et prénoms des candidats		
	Nombre de suffrages obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Mme Laurence VANCEUNEBROCK	43	Quarante-trois

Madame Laurence VANCEUNEBROCK, ayant obtenue la majorité absolue et ayant déclarée accepter la fonction, a été proclamée élue 2^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

3^{ème} Vice-président

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Bruno IZARD. Aucune autre candidature ne s'étant déclarée, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

- a) Nombres de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 66
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
- d) Nombre de suffrages blancs : 20
- e) Nombre de suffrages exprimés : 43
- f) Majorité absolue : 22

Indiquer les noms et prénoms des candidats		
	Nombre de suffrages obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
M Bruno IZARD	43	Quarante-trois

Monsieur Bruno IZARD, ayant obtenu la majorité absolue et ayant déclaré accepter la fonction, a été proclamé élu 3^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

4^{ème} Vice-président

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Christine DESMOT. Aucune autre candidature ne s'étant déclarée, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

- a) Nombres de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 66
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5
- d) Nombre de suffrages blancs : 23
- e) Nombre de suffrages exprimés : 38
- f) Majorité absolue : 20

Indiquer les noms et prénoms des candidats		
	Nombre de suffrages obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Mme Christine DESMOT	38	Trente-huit

Madame Christine DESMOT, ayant obtenue la majorité absolue et ayant déclarée accepter la fonction, a été proclamée élue 4^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

4. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU VALTOM

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5711 – I et suivants,

Vu les statuts initiaux du VALTOM arrêtés par le préfet du Puy-de-Dôme en date du 27 janvier 1997,

Vu la délibération du VALTOM en date du 15/09/2015 et l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2015,

Monsieur le Président rappelle les statuts du VALTOM et notamment l'article 7 qui stipule que le syndicat de traitement est administré par un comité composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun des adhérents au Syndicat selon une répartition par population :

Population	Nombre de délégués
Entre 0 et 60 000 habitants	2
Entre 60 000 et 120 000 habitants	4
Entre 120 000 et 240 000 habitants	6
Plus de 240 000 habitants	14

Monsieur le Président indique, qu'au regard de la population du SYDEM Dômes et Combrailles, il y lieu de désigner 2 délégués. Il précise que chaque délégué titulaire a un suppléant désigné en même temps et dans les mêmes conditions que le délégué titulaire. Le délégué suppléant est appelé à siéger au Comité Syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement de son délégué titulaire,

Où cet exposé, le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité, décide

- **DE DÉSIGNER** comme délégué titulaire : M. Lionel MULLER et délégué suppléant : M. Bruno IZARD.
- **DE DÉSIGNER** comme délégué titulaire : M. Mathieu LASSALAS et déléguée suppléante : Mme. Laurence VANCEUNEBROCK.

Monsieur le Président indique renvoyer le reste de l'ordre du jour initial au prochain Comité Syndical prévu fin juin/début juillet. Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 21h45.

Saint Ours les Roches, le 02/06/2026

Lionel MULLER,

Président du SYDEM.

